



COMITE D'INTERET LOCAL sudpresqu'île-Confluence Lyon

Concours de nouvelles littéraires 2017 « C'était comme dans un film... »

Règlement



Règlement du concours littéraire 2017

Nouvelle à thème « C'était comme dans un film » l'intrigue devant également se dérouler, pour tout ou partie, à Lyon.

Le Comité d'intérêt local Sud Presqu'île Confluence (CIL Lyon 2), soutenu par la Ville de Lyon, vous invite à participer à la 4ème édition de son concours de nouvelles. Le Président du jury est — Président Gilles EBOLI, Directeur des Bibliothèques Municipales Rhône Alpes.

Le concours est ouvert le 20 janvier 2017 pour une clôture le 20 avril 2017 à minuit.

Article 1 : conditions de participation

- Le concours, gratuit, est ouvert à tout écrivain amateur, à partir de 18 ans, sans distinction de résidence ou de nationalité.
- Les textes présentés (un par auteur) seront originaux, non édités et libres de droits.
- Tout candidat ayant concouru les années précédentes, peut présenter un texte en 2017, sauf le lauréat 2015 qui fera automatiquement partie du jury 2017.
- Les membres du jury, les écrivains professionnels, les membres composant le Bureau de l'association du CIL et les membres de la commission culture du CIL ne peuvent concourir à ce prix littéraire.

Article 2 : le thème

Les participants devront rédiger une nouvelle* inédite dont le thème sera : « **C'était comme dans un film...** » **Contrainte supplémentaire, l'intrigue doit également se dérouler, pour tout ou partie, à Lyon.**

(Il suffira éventuellement de reconnaître la ville réelle à quelques détails particuliers, l'imaginaire des auteurs fera le reste).

Une ville peut être partie intégrante d'une l'histoire, car elle est parfois plus qu'un lieu de passage ou d'habitation. Elle peut influencer la vie des gens, **voire être parfois l'un des acteurs essentiels de leur histoire...**ce qui se passe ici ne se serait pas passé ailleurs...

... Lyon, capitale de tous les cinémas, celui avec écran noir et celui, intime, de nos vies.

(**Note 1**, il ne s'agit pas d'écrire un scénario mais bien un texte court littéraire).

** La nouvelle est un genre littéraire qui se caractérise par sa brièveté, sa concision (toutes descriptions ou actions devant tendre vers la chute), son nombre restreint de personnages, une intrigue ou une fin surprenante. Elle comporte impérativement un titre qui ajoute du sens à l'intrigue.*

Article 3 : le jury

Sous la présidence de Gilles Eboli, le jury sera composé, entre autres, du Directeur des Editions de La Fosse aux Lions, Pierre Jean Balzan et de deux de ses écrivains - d'un écrivain américain, Edward Steeves, des librairies indépendantes Le Bal des Ardents, la librairie de la Charité et la librairie Passage, des acteurs culturels de la vie lyonnaise, des membres de la commission culture du Cil et de lecteurs.

Le lauréat du prix 2015 fera automatiquement partie du jury pour le concours 2017.

Article 3 : les critères d'appréciation

Seront retenus :

- La qualité littéraire
- L'originalité du thème,
- Le fond, la forme et la chute.
- Le respect du présent règlement dont la participation au concours vaut acceptation.

Un soin particulier est demandé notamment pour la syntaxe, la grammaire et l'orthographe.

Les décisions du jury sont sans appel.

Article 4 : les récompenses

- 1) Le premier primé recevra 400 euros, le second 200 euros, le troisième 100 euros.
- 2) Les dix ou quinze meilleurs textes - selon appréciation du jury - seront réunis dans un ouvrage collectif.
Chacun des auteurs édités en recevra un exemplaire, les autres exemplaires seront proposés à la vente par les librairies partenaires du concours.

Article 5 : contraintes

- 1) Chaque candidat ne peut présenter qu'un **seul texte**.
- 2) Présentation des textes :
 - De 6 à 10 pages, le texte sera dactylographié uniquement au recto, pages format A4 numérotées avec un maximum de 30 lignes par page.
 - La police sera de type Arial 12, interligne 1,5 avec des marges d'environ 3-4cm.
 - Les pages seront agrafées, ne comportant aucune référence à l'auteur, avec une page de garde comportant uniquement le titre de la nouvelle.
- 3) **L'envoi par courrier est obligatoire** (envoi simple non recommandé) et sera composé de :
 - Une page comprenant coordonnées de l'auteur, nom, adresse, téléphone (facultatif), adresse mail, titre de la nouvelle,
 - 2 exemplaires de la nouvelle présentée selon les contraintes de l'article 2.L'envoi se fera à l'adresse suivante :
CIL Sud Presqu'île-Confluence- concours de nouvelles - 17, Cours Charlemagne 69002 LYON
- 4) **L'envoi par mail est obligatoire**.
Il comprendra, dans le corps du mail uniquement, nom, adresse, téléphone, présentation succincte de l'auteur (« Pourquoi écrire ? ») et le titre de la nouvelle.
Deux pièces jointes sont attendues, l'une en format Word et l'autre en PDF avec uniquement le titre et le texte.

5) Les textes ne seront pas retournés. Le CIL n'est pas responsable en cas de perte, de vol ou de non réception d'un courrier. Aucun avis de réception ne sera envoyé aux participants.

L'envoi se fera à l'adresse suivante :

concoursnouvellescil@outlook.fr

Article 6 : agenda

- 1) La date limite de réception des plis est fixée au 20 avril 2017 à minuit, le cachet de la poste faisant foi.
- 2) Les lauréats seront avertis par courrier, téléphone ou courriel la deuxième semaine de septembre
- 3) La remise des prix se déroulera le mercredi 4 octobre 2017 à 18 heures à Lyon.

Article 7 : conditions d'édition des nouvelles primées

- 1) L'ouvrage collectif édité sera légalement déposé à la BN avec un numéro ISBN
- 2) Il sera mis en vente dans les librairies, partenaires du concours
- 3) Dans le cas d'une édition, les candidats primés acceptent, sans aucune réserve, que leur texte fasse l'objet d'une publication partielle ou totale, papier et internet, sans pour autant se prévaloir d'un droit d'auteur. Ils acceptent également toute autre utilisation à but non lucratif, telle que lecture publique ou utilisation pédagogique. Ils conservent en parallèle le droit de réutiliser leur texte (réédition, etc..), sous la réserve de mentionner « Prix du CIL Presqu'Ile Confluence » et ce pendant un an.

Article 8 : conditions particulières

Le jury est souverain pour trancher les cas non prévus au présent règlement.

Les organisateurs se réservent le droit de le modifier le règlement ou d'annuler le concours si des circonstances extérieures les y contraignent. Le jury se réserve le droit de ne décerner aucun prix s'il juge la valeur des textes proposés insuffisante.

